notre égar l'est bien en cour, elle a les bénédictions du clergé.

Tant mieux.

Elle est bien digne de ses bénisseurs; nous la méprisons, comme nous méprisons ceux qui la conseillent.

Encore une fois, nous en appelons aux amis du Canada-Revue.

Nous en appelons à tous ceux qui veulent voir régner au Canada la liberté de la parole.

Protégez-nous, aidez-nous. A vous de faire la propagande en notre faveur.

Nous donnons toute notre âme, tout notre travail, tout notre souffle au journal.

En échange nous vous demandons bien peu de chose :

Réunissez-nous des partisans, des souscripteurs, des abonnés.

Faites circuler partout notre journal, dans toute la contrée, pour la désense de la grande cause.

Chaque abonnement nouveau est une arme nouvelle entre nos mains pour le bon combat.

Fournissez-nous des armes. Soyez sûrs que nous saurons nous en servir en vaillants lutteurs!

DUROC.

## DEUX REFORMES URGENTES

Les élections municipales, qui ont eu lieu cette année en dépit du fameux bref d'injonction, ont été validées par la législature, désireuse de réparer partiellement sa bévue de l'année dernière. Les nouveaux élus devront cependant retourner comme les autres devant l'électorat en 1894.

Tous tant qu'ils sont, nos édiles redeviendront de simples mortels d'ici à dix mois, délai légal aussi intéressant et aussi gros de conséquences pour eux que pour certaines veuves vivant sous l'impire des lois françaises.

La plupart voudront sans doute se faire réclire, et quelques-uns d'entre eux mériteront probablement cet honneur. De leur conduite future dépendra certainement leur succès ou leur insuccès électoral.

Deux réformes des plus urgentes s'imposent à la considération immédiate de nos édiles. Je veux

parler de l'abolition des exemptions de taxes et de la fondation d'une bibliothèque publique, deux projets en faveur desquels le Canada-Revue n'a cessé de batailler vaillamment depuis que, le premier entre tous, il a arboré la bannière de l'égalité devant l'impôt et devant la dissuion universelle des connaissances utiles.

Les exemptions de taxes procèdent d'un principe faux. Elles sont toujours illogiques, mais elles deviennent dangereuses ou nuisibles dès qu'elles s'appliquent au profit d'une caste privilégiée d'autant plus puissante qu'elle exerce sur les masses une influence plus mystérieuse.

Ici la caste sacerdotale est à peu près omnipotente. Elle se moque de l'autorité civile et proclame ouvertement qu'elle est au-dessus des lois.

Restée l'unique classe dirigeante au lendemain de la cession du pays à l'Angleterre, elle a toujours tout conduit à sa guise. Aux yeux du peuple elle est parvenue à confondre la religion et le clergé au point que les trois quarts des gens se croient de bonne soi obligés en conscience de partager toutes les opinions politiques ou autres qu'il plaît au curé d'exprimer.

Que cette classe riche, puissante, orgueilleuse et constamment dorlotée par les politiciens de tous les partis, par tous les gouvernements qui se sont succédés, ait été portée à abuser un peu de son influence, il n'y a là rien qui doive nous étonner. C'est le contraire qui eut été étrange.

On a vu un gouvernement s'arranger de façon à dispenser virtuellement le Séminaire de Saint-Sulpice de rendre compte de son administration des biens qui lui ont été confiés pour l'instruction de la jeunesse Montréalaise. On s'est arrangé de façon à ce que le fidéi commissaire des biens légués pour l'instruction publique ne soit plus tenu de faire rapport excepté sur l'ordre du gouvernement, qui se garderait bien d'ordonner une reddition de compte.

C'est un fait parfaitement reconnu qu'aucun gouvernement n'aurait jamais exigé une chose pourtant si raisonnable. Les journaux castors ont même prétendu que c'était une inconvenance d'oser demander à des religieux de rendre des comptes. Et voilà comment une communauté